



Jean-Louis Touraine
Vice-président du Grand Lyon chargé des déplacements
20 rue du Lac,
69399 Lyon cedex 03

Monsieur le vice-président,

En Août dernier, les quais du Rhône, jusqu'alors cyclables, ont été l'objet d'un réaménagement. Les sigles vélo peints à terre ont été méthodiquement effacés, un nouveau marquage de places de parking voiture a été réalisé, avec un maillage beaucoup plus dense que le précédent. Les nouvelles flèches et tracés de voies correspondent au gabarit et au déplacement d'automobiles, calculés au plus juste pour ménager le plus de place de parking possible. Qu'est devenu l'aménagement cyclable? Une ligne large et continue marque une bande vide, le long du bord de l'eau. Vous conviendrez avec nous que cette bande, qui a une largeur variant entre trois mètres et un moins d'un mètre, ne saurait permettre à deux vélos de se croiser, et encore moins aux piétons de cohabiter avec des vélos. Les automobilistes ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, qui se garent journalièrement sur cet espace.

On peut donc conclure que la bande cyclable sur les quais du Rhône, qui date de la municipalité du Maire COLOMB (Francisque !) a été supprimée. Alors même que cet endroit permettrait de faire une vraie piste cyclable, large, marquée, protégée des voitures, loin des pots d'échappement, distincte d'un cheminement piétonnier, efficace parce que non coupée par des feux, une épine dorsale pour la circulation cycliste de l'agglomération.

On peut également constater que si vous avez amélioré la rentabilité de cet espace au seul profit des automobilistes ou des finances de la Ville de Lyon, rien n'y a été apporté pour améliorer l'accès des vélos : absence d'une signalétique visible, descentes ou montée par un seul des deux pans inclinés sur tout le parcours, accès inexistant (quai Augagneur entre le pont de la Guillotière et le Pont de l'Université, ou tout le long de l'Avenue Leclerc), accès par un trajet en baïonnette dissuasif à la Fosse aux ours/place A. Jutard...

Au comité consultatif du vélo et du piéton du 7 novembre 2001 que vous présidiez, il nous a été répondu que les nouveaux marquages automobiles font suite au changement de la société adjudicataire du Parking. Vous conviendrez avec nous qu'il était inexact voire malhonnête de faire circuler dans cette réunion un plan des aménagement cyclables lyonnais où figurent la piste en direction de l'île de la Chèvre, comme vous savez actuellement fermée pour risque Sévéso, et le tracé des quais du Rhône que vous venez de supprimer.

Nous attendons de vous une attitude offensive, imaginative et productive, issue d'une réelle conviction concernant les technologies douces en général, et le vélo en particulier, dans notre environnement urbain. Cette régression du réseau cyclable en plein centre ville ne donne pas cette image.

Pour La Ville à Vélo,

son président